



2023-05-03

LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

COMMUNE DE MOUSSOULENS

ARRETÉ MUNICIPAL PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE DE VOIRIE ET MODIFICATION DE LA CIRCULATION ROUTE IMPERIALE

Le Maire de MOUSSOULENS,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants

Vu le Code de la Route et notamment l'article L. 411-8, R.411-25,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription, livre 1, 5^{ème} partie, signalisation d'indication, livre 1, 7^{ème} partie marques sur chaussées-annexes,

CONSIDERANT la demande de la société OMEXOM afin de procéder à des travaux relatifs à la création d'une tranchée pour le passage du câble réseau dans le cadre du projet photovoltaïque situé à la Garouselle entre le poteau de télécommunication et le site.

ARRETÉ

Article 1 : A partir du mercredi 21 juin 2023 8h et jusqu'au jeudi 20 juillet 2023 inclus, la circulation route impériale, aux abords de l'accès du lotissement la Garouselle jusqu'à l'entrée du site photovoltaïque en cours de construction, s'effectuera de façon alternée afin de permettre à la société Centrale Solaire Moussoulens d'effectuer des travaux de raccordement.

Article 2 : Les dispositifs de signalisation réglementaire, relatifs à cette modification, seront mis en place et entretenus par la société OMEXOM.

Article 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Moussoulens, le 30 mai 2023

Le Maire
Gérard VALLIER